

<b>Zeitschrift:</b>	Berichte der Schweizerischen Botanischen Gesellschaft = Bulletin de la Société Botanique Suisse
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Botanische Gesellschaft
<b>Band:</b>	33 (1924)
<b>Heft:</b>	33
<b>Artikel:</b>	Association standard et coefficient de communauté
<b>Autor:</b>	Guyot, H.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-22321">https://doi.org/10.5169/seals-22321</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

mage et en automne, il est indiqué de faire la semaille après la mi-septembre, quand le dernier essaimage est fait. Diverses autres mesures purement agricoles sont proposées et recommandées pour enrayer les dommages de l'oscine ravageuse. Dans le but de mieux se rendre compte des conditions de résistance à l'oscine, nous avons fait en 1923, à Mont-Calme, des semis échelonnés en date du 12 mars, du 5 avril et du 11 avril.

Les constatations ont confirmé la bonne résistance des avoines indigènes telles que: Hâtive des Alpes, Hâtive de Bullet, Soldanelle, Primevère, Brune de Mont-Calme, etc. Toutes les avoines indigènes cultivées à Mont-Calme donnent une moyenne de 7 · 8 (10 = résistance parfaite, 0 = résistance nulle) et les forts dommages subis par les avoines étrangères et Pluie d'or qui n'ont que les notes de 4 · 5.

On a constaté en outre que la moindre résistance marche de pair avec le retard à l'épiage, ce qui laisse supposer que nos sortes indigènes à épiage généralement plus précoce, ont aussi un développement initial plus rapide et plus robuste à partir de la germination ce qui expliquerait le pourquoi de la résistance particulière à l'oscine ravageuse.

En général, dans le choix et la sélection des plantes cultivées il est toujours plus sûr de partir de vieilles sortes du pays longuement adaptées aux particularités régionales de climat et de sol. C'est une base sûre dont on ne connaît pas toujours les éléments écologiques. Mais en agriculture, ce ne sont pas les sortes qui donnent généralement dans les bonnes années qui sont à préférer, mais bien plutôt celles qui assurent quand même un rendement satisfaisant dans les conditions saisonnières défavorables. Il est intéressant d'enregistrer de ce côté-là la sécurité qu'offrent nos sortes indigènes vis-à-vis des attaques de l'oscine ravageuse.

#### **H. Guyot. Association standard et coefficient de communauté.**

L'association végétale absolument typique sur toute son étendue est un mythe. Sa valeur réelle doit par conséquent être appréciée par tous les moyens possibles.

Pour ce qui concerne l'estimation de la composition floristique d'un groupement végétal, on ne possède jusqu'ici que le relevé sociologique, qui est une représentation analytique de l'association, mais qui ne permet pas une comparaison aisée et rapide avec d'autres associations du même type.

D'où la nécessité d'établir un point de comparaison comprenant toutes les espèces relevées pour une même association; ayant un caractère de constance et de fidélité suffisamment accusé. Ce terme de comparaison est *l'association standard*. Pour établir le degré de diversité floristique d'une association donnée, on aura recours au coefficient de communauté. Cette méthode permet donc d'obtenir une représentation mathématique et directement comparable de la diversité floristique de l'association végétale. (Pour plus de détails voir Bull. Soc. Bot. Genève 1923.)